





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-42**

**Séance publique du**

**1 février 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180201- lmc1128331-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2018
Date de réception : mardi 6 février 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE VERDUN PRECHEURS - IMPLANTATION  
D'ECLAIRAGE FONCTIONNEL SUR FACADES**

Le 1 février 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Madame Sylvaine DI CARO à Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Liliane PIERRON, Monsieur Francis TAULAN.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et  
Déplacements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1 FÉVRIER 2018

-----

**Nomenclature : 8.3**  
Voirie

**RAPPORTEUR** : Eric CHEVALIER

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BOUDON Jacques, M. ROLANDO Christian

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE VERDUN PRECHEURS -  
IMPLANTATION D'ECLAIRAGE FONCTIONNEL SUR FACADES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du projet d'envergure relatif à la requalification des Places Madeleine, Verdun, Prêcheurs et des rues adjacentes au Palais Monclar et de la rue Thiers, la Ville d'Aix-en-Provence envisage d'optimiser l'éclairage public sur l'ensemble du périmètre de l'opération. Les travaux consisteront à :

- Établir à demeure les supports et ancrages pour conducteurs aériens, isolés, et leurs accessoires à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ;
- Faire passer lesdits conducteurs aériens, et éventuellement leurs câbles porteurs ;
- Émettre en place, posés à plat sur les façades pan coupé du bâtiment, les foyers lumineux d'éclairage public ;
- Faire exécuter par les agents de la Ville d'Aix en Provence ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle, tous travaux d'exécution, surveillance, entretien et réparation des ouvrages ainsi établis.

A cet effet, tous les riverains et propriétaires ont été informés de cette démarche par courrier, pour autoriser la Ville à réaliser ces travaux.

Comme le prévoit l'Article L 171-7 du Code de la Voirie Routière, les communes peuvent établir des supports et ancrages pour les appareils d'éclairage public à l'extérieur des murs et façades donnant sur la voie publique. La décision autorisant la pose du support ou d'ancrage est prise par arrêté du Maire après enquête publique, s'il n'y a pas eu d'accord amiable avec les propriétaires intéressés.

Les nouvelles installations respecteront le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ville. Conformément à son article US-1.4.1.5, les consoles seront placées au niveau du premier étage des immeubles.

Au vu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** cette démarche,
  
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à réaliser lesdits travaux qui s'inscrivent dans le cadre du marché de travaux - lot n° 3 dédié à la fourniture et pose de matériels électriques pour la requalification des Places Madeleine, Verdun, Prêcheurs et des rues adjacentes au Palais Monclar et de la rue Thiers,
  
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes participations financières auprès des partenaires privés ou publics.
  
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2018-42 - REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE VERDUN PRECHEURS -  
IMPLANTATION D'ECLAIRAGE FONCTIONNEL SUR FACADES -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»